

30

Créer un Institut national du patrimoine culturel



STATUT

Recommandation alternativement transposée

Version 2

Travaux réalisés

- Dans le cadre du projet de loi relatif au patrimoine culturel il n'est plus prévu de créer un Institut national du patrimoine culturel
- Le projet de loi prévoit la création d'un l'Institut national du patrimoine architectural

Travaux prévus

- Actuellement les amendements au projet de loi relatif au patrimoine culturel ont été transmis au Conseil d'Etat pour avis complémentaire

Documentation

- [Dossier parlementaire n° 7449 : Projet de loi relatif au patrimoine culturel](#)

Contact

- Service juridique de ministère de la Culture
(+352) 247-76685
sj@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 26.04.2021